



Annonce offre d'emploi précision du type de contrat

Par **othis**, le **04/07/2013** à **14:57**

lorsqu'une annonce d'offre d'emploi est passée sur divers supports sans précision du type de contrat de travail, la personne recrutée peut-elle être embauchée avec un contrat à durée déterminée ou la loi nous oblige-t-elle à établir un contrat à durée indéterminée, faute d'avoir indiqué dans l'annonce le type de contrat ? Si oui quel texte le précise.

merci d'avance

othis

Par **moisse**, le **04/07/2013** à **16:02**

Bonjour,

Il est mieux de préciser, ne serait-ce que pour attirer les gens intéressés par une formule ou l'autre.

Mais cela reste une offre et rien d'autre.

Lorsqu'on recherche un salarié, rien ne vaut la précision dans le genre d'offre, le genre d'établissement et la fourchette de salaire envisagée.

Par **DSO**, le **04/07/2013** à **19:17**

Bonjour,

D'autant plus que vous éviterez aux candidats de postuler pour une offre qui ne leur convient pas et vous vous éviterez également de perdre votre temps à répondre à des candidats non intéressés.

Cordialement,
DSO